

**CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (N.A.S.) DANS
LES COLLEGES D'ENSEIGNEMENT PUBLICS**

**Catégorie A : agents de direction, d'administration, de gestion, d'éducation
B : personnels de santé, adjoints techniques des collèges**

COLLEGES	Nombre de logements disponibles	Classement pondéré	Nombre d'ayants droit N.A.S.	Propositions d'affectation	Avis service des domaines	Consistance des logements
DETTWILLER "Tomi Ungerer"	3	264	2 A	1 A) - Principal	décision du bureau du Conseil Général du Bas-Rhin du 22 novembre 1991 - arrêté du 6 décembre 1991	
				Nouvelle répartition des logements de service		
				2 A		
				Principal	Favorable	F4 125 m ²
				Gestionnaire	Favorable	F4 125 m ² occupé par M. Pascal PHILIBERT Adjoint Technique des Collèges (dérogation)